Pays des Écrins
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CANDIDATURE

Espace valléen du Pays des Écrins

Pays des Écrins 2020 : *des acteurs unis et mobilisés autour d'un territoire à vivre, à découvrir et à partager.*

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le FEDER

Région PACA

Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

cget

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Président

Communauté de Communes du Pays des Écrins

C'est avec beaucoup d'ambition que le Pays des Écrins présente aujourd'hui sa candidature en tant qu' « Espace valléen, nouvelle génération ». Cette stratégie intégrée et ciblée devra guider notre action jusqu'en 2020.

Chacun connaît les richesses de notre territoire, reconnu pour son environnement et ses paysages exceptionnels qui permettent la pratique de nombreuses activités. Pourtant, dans un contexte institutionnel incertain et dans une société en évolution constante, les difficultés sont nombreuses et les défis à relever toujours plus grands : notre territoire doit aujourd'hui encore progresser afin de s'adapter aux mutations en cours.

De nombreuses réalisations et projets ont vu le jour lors de la précédente génération « Espace valléen » ; les aménagements du stade d'eau vive et de ses abords, couronnés par l'accueil d'une épreuve de Coupe de monde de Kayak, en sont sans doute les plus beaux exemples.

Aujourd'hui, cette stratégie et l'activité touristique doivent permettre le développement intégré du territoire, dans une optique de développement durable.

Ce travail n'est pas une étude de positionnement mais bien un projet stratégique global qui se veut ambitieux et qui fixe un cap : réunir les acteurs, les services et les activités touristiques en valorisant les ressources naturelles et culturelles de notre territoire, pour un développement harmonisé de notre espace, en lien avec les territoires voisins.

Je crois en la concertation et c'est dans cette optique que cette stratégie est construite.

J'appelle donc les citoyens, touristes, socio-professionnels, associations et élus à s'associer, et à devenir acteurs d'un développement transversal et innovant.

La réussite de notre projet est à cette condition !

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA CANDIDATURE 1

- I.1. Description rapide du territoire candidat 2
- I.2. Contexte de la candidature 6
- I.3. Pourquoi une candidature à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Écrins : pertinence du périmètre 8
- I.4. Une candidature dans son contexte : un territoire solidaire et complémentaire 11

II. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE 14

- II.1. Moyens techniques mobilisés 15
- II.2. Rappels des objectifs 15
- II.3. Communication 16
- II.4. Concertation et gouvernance 16
- II.5. Une phase à venir capitale 18

III. ANALYSE ET ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC 20

- III.1. Analyse points forts / points faibles 21
- III.2. Principaux enjeux thématique issus du diagnostic 22
- III.3. Synthèse et enjeux croisés 24

IV. STRATEGIE PROPOSEE 25

- IV.1. Les 4 grands défis 26
- IV.2. Déclinaison de la stratégie 27
- IV. 3. Une stratégie hiérarchisée 36
- IV.4. Une stratégie intégrée 36
- IV.5. Une stratégie durable 37
- IV.6. Une phase à venir capitale 38

V. COORDINATION DE LA STRATEGIE AVEC LES PROGRAMMES 40

- V.1. Inclusion à la politique de Massif des Alpes 41
- V.2. Coordination avec les autres programmes 44

VI. GOUVERNANCE POUR LE SUIVI DE LA DEMARCHE ET DE LA PROGRAMMATION 2016/2020 47

- VI.1. Une ingénierie dédiée 48
- VI.2. Une gouvernance spécifique pour le suivi de l'Espace valléen 49

ANNEXES

I. CONTEXTE GÉNÉRAL de la candidature

I.1. Description rapide du territoire candidat

Présentation

Situé dans le nord du département des Hautes-Alpes, l'Espace valléen du Pays des Écrins se superpose au territoire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) et au canton de l'Argentière, ce qui lui confère une certaine "réalité" humaine (bassin de vie).

L'espace valléen du Pays des Écrins regroupe 9 communes et environ 6 600 habitants : la commune centre, L'Argentière-la Bessée, à une quinzaine de kilomètres de Briançon et à 70 kilomètres de Gap, compte environ 2500 habitants, St-Martin de Queyrières, Pelvoux, Vallouise, Puy-St Vincent, Les Vigneaux, la Roche de Rame, Champcella et Freissinières.

Le territoire du Pays des Écrins s'étend sur environ 470 km². Son altitude varie entre 950 mètres à la Roche de Rame et 4102 mètres au sommet de la Barre des Écrins à Pelvoux. C'est un territoire marqué par l'organisation en vallées aux versants souvent abrupts. Une très faible partie de l'espace est occupé par l'Homme puisque aujourd'hui, moins de 6 km² (1.3% du territoire) sont en zone urbaine.

Situation de l'Espace valléen

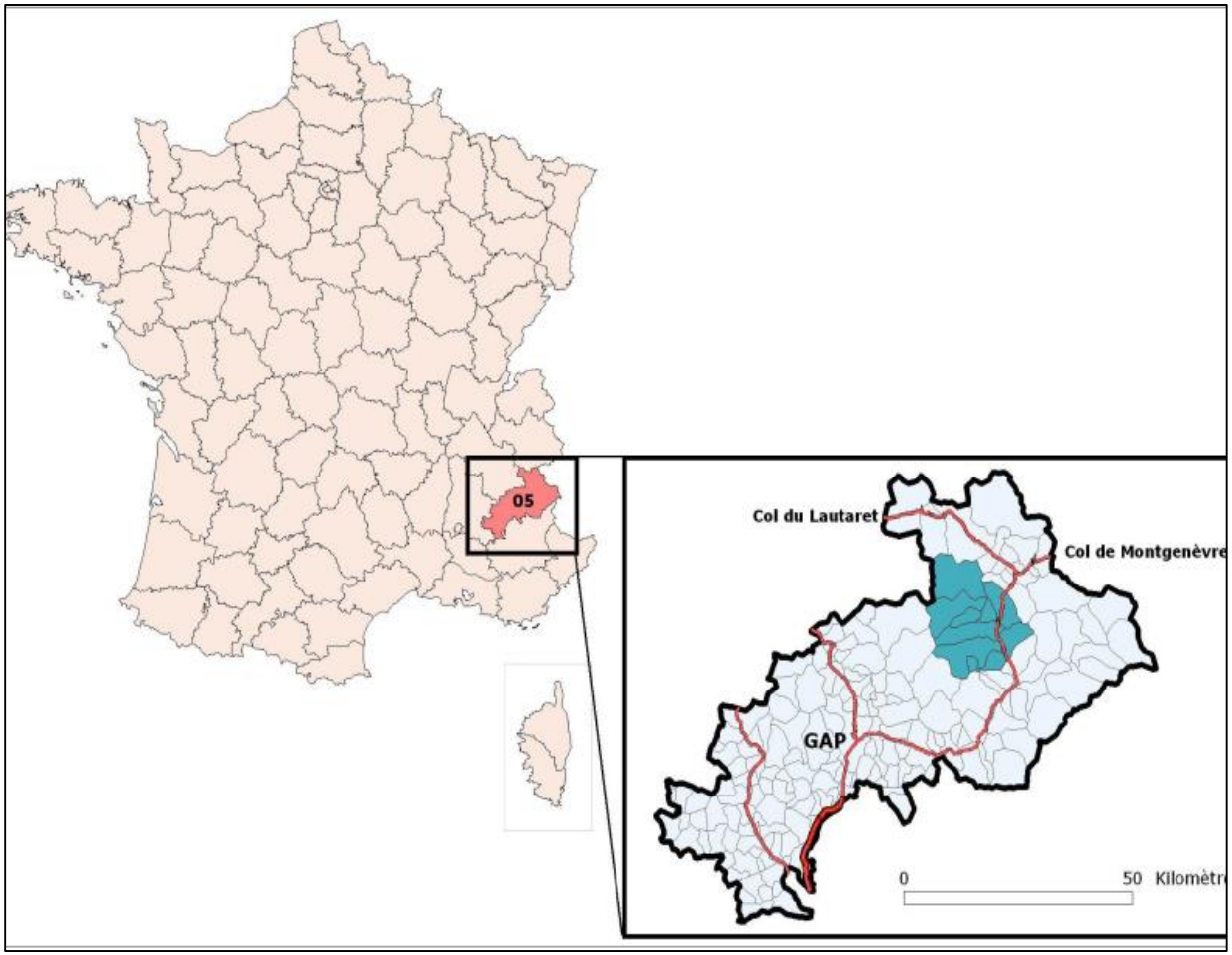

Situation de l'Espace valléen du Pays des Écrins
© CCPE

I.1. Description rapide du territoire candidat

▶ Situation de l'Espace valléen

Les communes de l'Espace valléen du Pays des Écrins
© CCPE

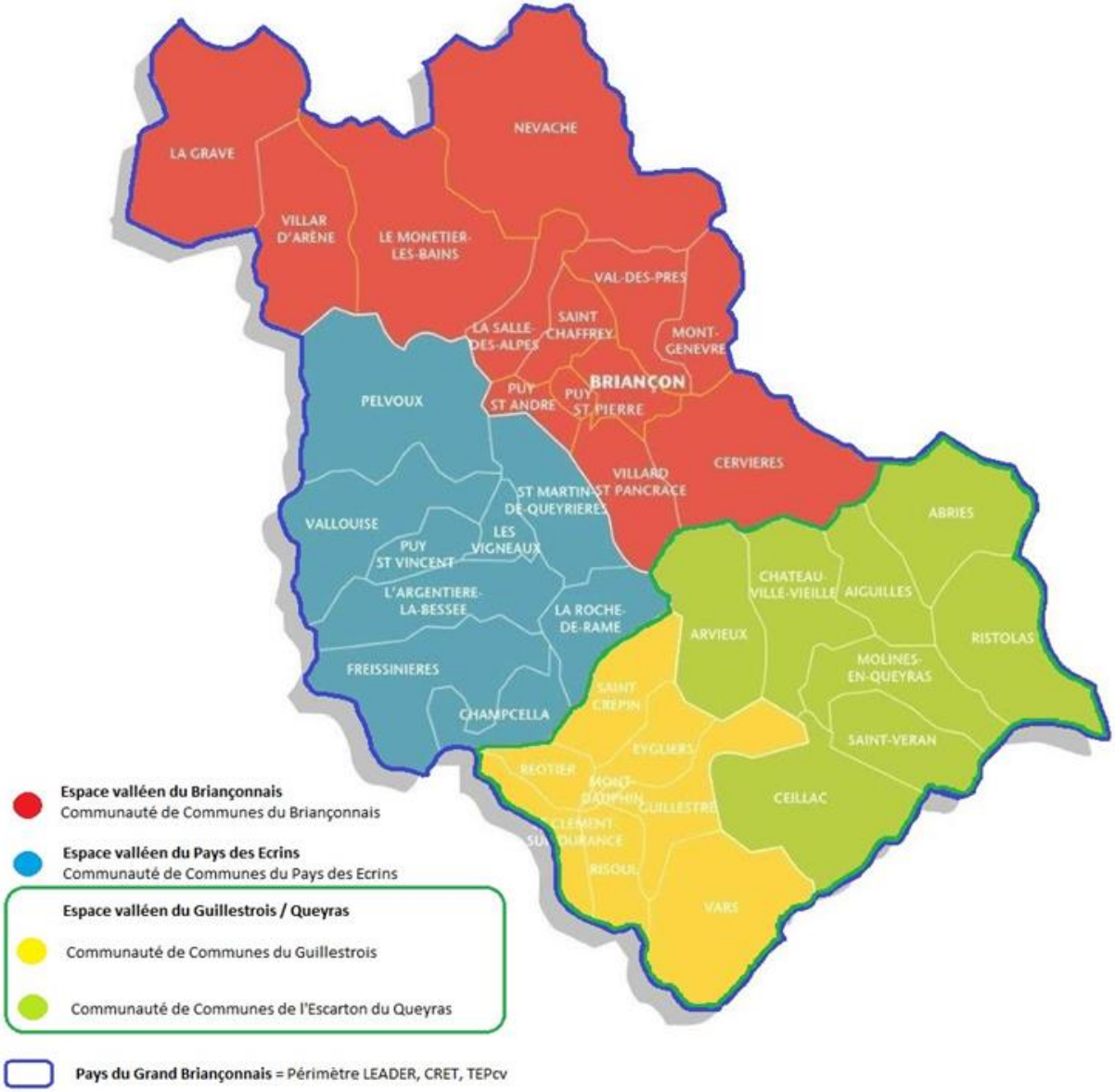

L'Espace valléen du Pays des Écrins dan son environnement
© CCPE et Pays du Grand Briançonnais

▶ Eléments géographiques

La caractéristique première du territoire du Pays des Écrins est sa forte et multiple hétérogénéité, conséquence d'un relief extrêmement marqué et des interactions anciennes de celui-ci avec l'Homme.

L'hétérogénéité se retrouve dans le paysage, l'occupation humaine du territoire et la structuration hydrographique en de nombreuses vallées. Elle se perçoit également dans les variations saisonnières, au niveau du climat mais aussi de la fréquentation touristique ou des espaces utilisés. Elle est ainsi à la fois spatiale et temporelle.

A un premier niveau, le territoire s'appréhende par sa configuration en trois vallées : un axe de passage et deux axes de pénétration dans le massif. La vallée de la Durance relie le Pays des Écrins à Briançon puis l'Italie ou Grenoble au nord, et à Gap et au reste de la région Provence –Alpes Côte d'Azur au sud. Elle constitue un axe de passage privilégié, et peut en ce sens être considérée comme la « vitrine » de notre territoire.

St-Martin de Queyrières, L'Argentière la Bessée et La Roche de Rame sont les trois communes du territoire situées directement le long de la Durance.

Depuis cet axe principal, l'accès est facile vers la vallée de la Vallouise, la plus touristique, qui abrite les stations de ski hivernales et constitue une des portes d'entrée principales du Parc national des Écrins, à partir du site d'Ailefroide.

Cette vallée comprend les communes des Vigneaux, de Puy St-Vincent, de Vallouise et de Pelvoux.

Plus au sud, la vallée de Freissinières et le balcon de Champcella dominent la Durance de plus de deux cents mètres. Moins accessible, ce secteur est aussi moins fréquenté. Il ouvre à des vallées souvent très sauvages : Chichin, les Terres Blanches, Val Haute, Tramouillon...

Ce schéma de base s'enrichit de complexités de détail : les vallées secondaires sont extrêmement nombreuses et offrent au territoire une vaste palette de milieux, de formations végétales, de configurations géologiques et, partant, de paysages. Cette richesse est protégée et gérée de différentes manières. Le Parc national des Écrins s'étend notamment sur sept des neuf communes (dont près de 200 km² sont en cœur de parc), et les Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000) couvrent également près de 200 km². Cependant, une tendance à l'érosion de cette diversité paysagère peut s'observer - notamment à proximité des fonds de vallées - avec l'embroussaillement de nombreux secteurs, en lien avec le recul de l'agriculture.

L'occupation humaine est évidemment largement influencée par cette structuration physique : de façon schématique, les points bas en fond de vallée sont les plus occupés. L'occupation des versants pentus est souvent liée à des activités plus spécifiques : pastoralisme et tourisme depuis quelques décennies. L'Histoire rend plus complexe ce modèle de base : la recherche de défenses a parfois fait préférer les hauteurs, la grande inondation de Rame a marqué un point d'arrêt à l'occupation de ce secteur, le refuge des Vaudois à Dormillouse a renforcé l'occupation d'un hameau extrêmement isolé, l'avènement de l'hydroélectricité à L'Argentière a entraîné la construction d'une ville ouvrière dans le lit majeur de la Durance, etc.

Aujourd'hui, d'autres logiques conditionnent l'occupation de l'espace par l'Homme : à la maison de village mitoyenne est par exemple souvent préférée la maison individuelle sur vaste parcelle, les impératifs de la vie quotidienne, rythmée par les saisons plus ou moins difficiles, sont pour plus d'une construction sur deux supplantés par une logique de résidence secondaire, à usage de vacances.

L'hétérogénéité est aussi présente dans le rythme saisonnier qui marque la vie quotidienne et l'occupation de l'espace. La position géographique du Pays des Écrins, à la charnière entre Alpes du nord et Alpes du sud, entre climat montagnard et influences continentales et méditerranéennes, a pour conséquence de forts contrastes saisonniers : un été chaud, souvent sec, s'oppose à un hiver froid à très froid, avec une part importante des précipitations annuelles sous forme de neige. Les rapports de l'Homme à l'espace se modifient alors très sensiblement selon la saison, aujourd'hui peut-être encore plus qu'hier, le tourisme ayant tendance à renforcer la spécialisation saisonnière des espaces. Un exemple-type de cette dynamique est l'occupation « pendulaire » de Puy St-Vincent et de Vallouise entre l'hiver et l'été. D'autres secteurs, tels qu'Ailefroide, sont extrêmement fréquentés en été pour de multiples activités, et ferment quasi complètement en hiver, ne retrouvant un peu d'animation qu'au printemps avec le ski de randonnée. Les rivières et falaises, qui traditionnellement n'avaient que peu de valeur intrinsèque, sont devenues de haut-lieux du territoire avec les sports d'eau vive et l'escalade. L'hiver les fait retourner à leur anonymat tandis que les cascades font à leur tour l'objet d'une nouvelle toponymie liée à la pratique des glaciairistes, et deviennent le temps d'une semaine en janvier, les points de plus haute valeur du territoire.

Le territoire du Pays des Écrins, riche et varié, est ainsi marqué par cette hétérogénéité multiforme qui lui imprime un rythme spatial et temporel. L'usage actuel de l'espace par tous, les aménagements qui y sont pratiqués, les politiques qui gouvernent son évolution, sont conditionnés par ce rythme et l'influencent en retour.

▶ Eléments historiques et patrimoniaux

Enfin, l'histoire – y compris récente – du Pays des Écrins a marqué les paysages des traces de l'occupation humaine. Sur le plan du patrimoine bâti, les différentes époques se sont exprimées très différemment en fonction des besoins et ressources. Du bâti traditionnel propre à chaque vallée aux stations touristiques en passant par l'époque industrielle, une grande diversité d'expressions architecturales est présente et doit être prise en compte. Les modes de construction récents, dominés par la maison individuelle, notamment en périphérie proche des centres anciens, posent cependant un problème important de surconsommation du foncier. 273 éléments sont par ailleurs recensés par l'inventaire général du ministère de la Culture, et 17 monuments sont protégés au titre de la loi sur les monuments historiques.

Le patrimoine du Pays des Écrins est important et multiforme : patrimoine naturel extrêmement riche, patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire (ou « petit » patrimoine) important : fours, lavoirs, mais aussi canaux d'irrigation, mais aussi des savoir-faire et une culture locale qu'il conviendra de mieux qualifier.

I.2. Contexte de la candidature

▶ Le Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire : 2007/2013

En 2006, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur lançait quatre programmes d'aménagements en direction notamment des Communautés de Communes, dont le programme d'aménagement dit « PAS station » au moment du lancement (Programme d'Aménagement Solidaire).

La Communauté de Communes du Pays des Écrins s'est positionnée favorablement sur ce programme et a décidé de candidater. Elle a donc procédé à une étude de positionnement préalable qui était nécessaire au territoire avant d'engager quelque action mais également indispensable pour signer une convention avec la Région.

Suite à cette étude, le positionnement choisi a été « un territoire spécialiste de la montagne ». Il s'appuyait sur le positionnement naturel du territoire et les caractéristiques des marchés déjà présents.

En effet, pour la Communauté de Communes du Pays des Écrins, la question du tourisme est cruciale : il s'agit d'un enjeu en termes de paysage, d'image, d'emploi, de déplacements, d'habitat, d'équipements, de risques…

L'engagement fort de la Région au travers de l'établissement d'une convention régionale d'aménagement durable et solidaire des stations de l'Espace valléen du Pays des Écrins devait permettre d'organiser de manière cohérente le développement touristique du canton en rapprochant les stations des vallées sans les différencier.

Ce positionnement choisi permettait de répondre à différents enjeux :

- Favoriser un tourisme qualitatif sur toutes les composantes de la destination « Pays des Écrins » ;
- Développer une cohérence valléenne à l'échelle de la CCPE ;
- Maintenir un tourisme responsable et cohérent avec une offre de montagne ;
- Soutenir une offre à tous les étages - du consommateur de loisirs au pratiquant sportif.

La convention régionale d'aménagement durable et solidaire du Pays des Écrins a été signée le 29 juillet 2010 par les représentants de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Pour conduire la réalisation et la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Durable et Solidaire du Pays des Écrins répondant au positionnement retenu, un agent « chargé de mission Espace valléen » avait été recruté.

Il assurait le lien opérationnel entre les élus, les acteurs du territoire, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et les financeurs potentiels des projets. Il avait pour objectif de suivre le programme au niveau administratif, budgétaire, d'animer les comités techniques et comités de pilotage, d'assurer un suivi technique et un contrôle des actions, d'assurer les liens avec les financeurs et autres partenaires, de participer aux réunions du réseau des référents montagne et ateliers, groupes de travail et de réflexion, de représenter la collectivité auprès des instances institutionnelles, etc…

Les axes de travail privilégiés sur la précédente génération :

- Diversification des activités : eau vive, nordique, sentiers et voie verte
- Mobilité : étude de mobilité, voie verte

Quelques chiffres clés concernant les projets de la précédente génération :

- 42 actions financées
- Environ 7m€ de travaux financés à hauteur de 68% en moyenne soit 4 884 398€ de subventions
- Plus petite opération : aménagement de voies d'escalade = 10 000€
- Plus grosse opération : aménagement de la voie verte = 1 650 000€

La personne chargée de mission espace valléen était donc l'interface entre le territoire et les politiques régionales. Elle participait activement à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie globale de développement et assurait la réalisation, la coordination, le suivi et l'évaluation de son programme.

▶ Une année transitoire : 2014

En 2014, une année transitoire a été mise en place avec l'évaluation mutualisée à l'échelle des Alpes. Cette année a permis de réaliser un vrai bilan du programme 2007/2013 à la fois pour notre espace valléen mais aussi dans un souci d'une vision plus large. En effet, il s'agissait non seulement de capitaliser pour notre territoire mais aussi de voir quels avaient été les avantages et les difficultés à l'échelle du Massif des Alpes françaises.

Les principaux éléments d'évaluation de l'année 2014 pour l'Espace valléen du Pays des Écrins :

- Travail très important mené dans le cadre de la diversification des activités en restant dans le sport
- Montants mobilisés très importants
- Activité eau vive structurée et vraiment reconnue (coupe du Monde)
- «Réflexion valléenne» bien commencée mais non réalisée pleinement
- Volonté de continuer à travailler sur la diversification mais en allant au-delà des activités sportives (patrimoine notamment)
- Démarche valléenne à poursuivre: cohérence amont/aval sur cette échelle de travail

Suite à cette année de transition, le territoire a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'une future génération d'espace valléen. En effet, la nécessaire connaissance du territoire, le besoin de coordination entre les acteurs, les programmations et les démarches très complexes à mettre en place et surtout le besoin pour notre espace d'une stratégie et d'un plan d'actions partagé par tous ont été autant d'arguments en faveur d'une candidature du Pays des Écrins.

I.3. Pourquoi une candidature à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Écrins : pertinence du périmètre

Pour développer de façon cohérente le territoire et lui donner l'opportunité d'être en accord avec les besoins sans cesse en évolution des touristes, et être en lien avec le respect de l'environnement, les collectivités territoriales doivent s'adapter.

Le tourisme étant le moteur principal de notre économie, il est indispensable d'agir sur son développement, et ce pour le bien de tous. L'Espace valléen du Pays des Écrins grâce à la conservation de son périmètre d'action entend renforcer des liens déjà existants et capitaliser sur sa singularité et son expérience pour assurer l'avenir de son territoire.

Une cohérence interne existe sur ce territoire puisqu'il correspond à un territoire administratif basé sur un bassin de vie. Cependant, chaque commune n'est pas impactée de la même manière par le tourisme, certaines ont plus de services que d'autres, des spécificités existent entre les économies de vallées qui sont différentes de celles des stations en altitude qui elles, dépendent encore davantage du tourisme. Des complémentarités sont à renforcer grâce à cette candidature suite aux actions menées sur la précédente génération. L'unité du modèle de développement économique et touristique a été mis à mal par les problèmes de gouvernance touristique notamment. La stratégie envisagée et le travail mené grâce à cette candidature tentent de répondre à ces enjeux.

▶ Une identité forte, un territoire singulier

Le programme « Espace Valléen » est un outil d'aide au développement global et durable qu'il est important d'engager.

Notre patrimoine au sens large du terme (savoir-faire locaux, paysage naturel de haute-montagne, sites, activités, …) est multiple et riche.

L'Espace valléen du Pays des Écrins possède de nombreux atouts permettant de le différencier.

S'il est complémentaire avec ses voisins, notre espace présente des spécificités : hautes vallées de montagne, caractère industriel encore très présent, des sites naturels emblématiques et reconnus (Pré de Madame Carle, vallée du Fournel, vallée de Freissinières, Barre des Écrins, Pelvoux…). C'est ce qui fait la spécifique du territoire et nécessite d'être valorisé en liant biodiversité, diversification des activités et services à la population.

Sur ce territoire l'expertise et le savoir-faire du milieu de la montagne de la Durance aux sommets des Écrins sont reconnues :

- La concentration d'activités de pleine nature - de l'eau vive à la haute montagne - dans un territoire relativement petit ;
- La haute montagne avec des sommets qui dépassent les 4000 mètres, Ailefroide, Barre des Écrins et Pelvoux comme 2ème spot d'alpinisme de France ;

- Les glaciers, accessibles à pied pour la majorité des randonneurs (pas besoin d'être un expert ni de prendre des moyens mécaniques pour y aller) ;
- Le Parc national des Écrins (symbole de la préservation de la montagne, de l'environnement et de la nature) ;
- Les cascades de glaces – la concentration et l'accessibilité – c'est indéniablement LE spot en France de la cascade de glace ;
- L'eau sous toutes ses formes avec notamment la Durance dans le Top 3 des spots d'eau vive de France ;
- Le climat – le soleil en montagne (ce que l'on ne trouve pas partout dans les Alpes).

Au-delà de cet aspect, l'organisation touristique qui a certes beaucoup évolué depuis quelques années a éprouvé ce périmètre, et il est important que le territoire puisse continuer sa structuration grâce à cette candidature.
L'évolution de la compétence tourisme sur le territoire est singulière.
En effet, cette compétence pleine et entière avait été transférée à l'intercommunalité en 2004. Suite à nombreuses difficultés, une partie de la compétence a été retransférée aux communes. La Communauté de Communes du Pays des Écrins conserve par le biais de l'office de promotion Destination Écrins (EPIC) la promotion de l'ensemble du Pays des Écrins, la coordination des acteurs du tourisme, l'observatoire et la commercialisation de produits. La dimension « tourisme » fait partie intégrante du développement économique de la La Communauté de Communes du Pays des Écrins au sens large, compte-tenu du fait qu'elle participe notamment à l'attractivité du territoire et présente un caractère « industriel » à travers les activités d'hôtellerie et de restauration. Cependant, le tourisme participe également à la dynamique d'aménagement du territoire en raison des besoins qu'il suscite en dessertes routière, ferroviaire et aérienne, ainsi qu'au développement de la politique culturelle à travers les musées, les festivals et la valorisation du patrimoine.
La transversalité de la compétence « tourisme » comme la diversité des actions nécessaires à son développement (création d'équipements à vocation touristique par exemple) expliquent qu'elle soit aujourd'hui exercée par chacun des échelons territoriaux, ce qui est souvent à l'origine d'initiatives peu coordonnées et de processus décisionnels particulièrement longs et peu lisibles.
Les erreurs du passé ne doivent pas rendre le territoire frileux. Cette candidature prouve le contraire en montrant une volonté de s'appuyer sur les difficultés antérieures pour mieux rebondir et avancer.
Cette haute montagne se reflète donc dans le caractère singulier du territoire, dans sa culture et ce périmètre de travail est donc pertinent : de la haute-montagne au sports d'eau.
De plus l'Espace valléen correspond à un découpage administratif (canton) et a une identité particulière forte (les Écrins).
Il s'agit également d'un territoire de projet, habitué à travailler ensemble, L'organisation administrative se retrouve dans ce périmètre grâce au portage de cette candidature par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

▶ Un territoire d'expérience : capitaliser sur la génération précédente d'Espace valléen

Depuis sa création, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a porté de nombreuses procédures contractuelles et l'évaluation menée en 2014 a montré de nombreux points positif, les résultats du programme démontrent que le territoire s'est engagé durablement dans la diversification, la modernisation et la structuration d'équipements. Ce travail a également montré la volonté des acteurs de s'inscrire dans une nouvelle programmation à une même échelle et de renforcer encore les liens entre acteurs pour permettre une amélioration de l'offre locale répondant à la demande des clientèles et des populations.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins possède de nombreuses compétences qui lui permettent d'agir rapidement sur le territoire. Elle a également les capacités techniques pour mener des projets efficaces.

La coopération intercommunale souhaitée pour les années à venir, à l'horizon 2020, doit conforter le bilan et les actions menées sur la précédente génération mais en allant plus loin.

L'objectif est de passer le cap d'une organisation touristique reconnue autant en interne qu'en externe, cela en associant le maximum d'acteurs en les mobilisant au bon moment, grâce à l'organisation et à la valorisation du patrimoine local.

En 2008, la notion « d'Espace valléen » était apparue assez floue et très conceptuelle pour les territoires. L'assise territoriale des Espaces valléens n'étant pas très claire pour chacun, la notion a eu du mal à prendre forme et à évoquer quelque chose pour l'ensemble des acteurs des territoires.

La mise en place du Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire a lancé une nouvelle dynamique et a impulsé une gouvernance active sur les territoires. Aujourd'hui, l'Espace valléen du Pays des Écrins est reconnu. Ces termes évoquent des projets concrets de diversification et de lien entre amont et aval pour une bonne partie des acteurs.

L'expérience acquise lors des 7 dernières années est une véritable opportunité à saisir afin de poursuivre cette dynamique et de monter une stratégie propre et validée par tous. Il s'agira grâce à celle-ci de renforcer les progrès réalisés lors de la programmation précédente.

Forts de l'expérience acquise lors des précédentes programmations, il paraît indispensable de consolider ce dispositif « Espace valléen ». En effet, il s'est avéré efficace en permettant au Pays des Écrins de progresser dans la mise en place d'un projet de territoire à l'échelle, non pas d'une station, mais bien d'un « ensemble valléen » définissant un périmètre touristique cohérent. Tous les territoires ne sont pas identiques, ni en taille, ni en organisation, et cette démarche a permis de mener des projets concrets à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Aussi, la collectivité souhaite s'inscrire dans la démarche Espace valléen nouvelle génération pour la période 2015-2020 avec l'objectif de continuer à œuvrer pour la dynamique touristique et économique de ce territoire de montagne.

Cette nouvelle génération de programme représente une belle occasion d'accroître la dynamique autour d'un projet de territoire et plus particulièrement autour du développement touristique. En effet, les travaux d'évaluation menés en 2014 à l'échelle interrégionale et plus spécifiquement sur notre espace, ont permis de dégager quelques axes majeurs qu'il est encore nécessaire de travailler : gouvernance touristique, mobilité interne au territoire pour le bien de tous, diversification des activités par la valorisation de nos ressources spécifiques et la mise en valeur de notre patrimoine et de nos savoir-faire locaux et spécifiques et la culture haute montagne accessible à tous. C'est grâce aux actions qui seront mises en place concrètement que la spécificité du territoire sera mise en valeur.

I.4. Une candidature dans son contexte : un territoire solidaire et complémentaire

Pour développer la fréquentation de notre territoire en été et en intersaison notamment, la complémentarité à l'échelle de la destination territoire-vallée est essentielle. Mais on peut imaginer aller au-delà.

En effet, si notre territoire possède de nombreuses particularités, il ne peut être déconnecté de nos voisins et des actions en lien avec les territoires mitoyens voire alpins pourront être étudiées. C'est à cette condition, en jouant sur les diversités et les complémentarités des territoires, que nous pourrons au mieux valoriser ceux-ci.

▶ Une coopération avec les territoires voisins coordonnée par le Pays du Grand Briançonnais

La loi NOTRe impose la prise de la compétence tourisme au niveau des intercommunalités. Or, un redécoupage et une fusion des EPCI pourraient également avoir lieu. Même si le périmètre et la date de ce futur espace sont aujourd'hui encore inconnus, les différentes candidatures sur chacun des périmètres et le travail au niveau du Pays du Grand Briançonnais peuvent constituer un travail de préfiguration d'une future organisation touristique.

Mais, au-delà de cet aspect politico-institutionnel, le travail de coordination par le Pays du grand Briançonnais permet réellement de mettre en lien les territoires et les trois Espaces valléens qui constituent le périmètre du Pays du Grand Briançonnais : Guillestrois/Queyras, Briançonnais et Pays des Écrins.

Une attention particulière est portée aux stratégies et projets des Espaces valléens voisins afin de prendre en considération leurs enjeux dans la définition de la stratégie et du plan d'actions de notre Espace valléen.

Cela se fait notamment par deux moyens :

- Un travail de coordination est mené par le Pays Grand Briançonnais (PGB). Les liens sont nombreux avec les Communautés de Communes du Guillestrois, de l'Escarton du Queyras et du Briançonnais avec qui le travail est déjà engagé sur d'autres thématiques (développement économique, Relais de Services Publics, gestion des déchets…). Les contacts étaient déjà très nombreux entre le Pays et les EPCI, notamment via l'ancien Leader et les relations sont donc devenues naturelles. Plus spécifiquement, pour les Espaces valléens, des rencontres ont déjà été organisées et tous les acteurs concernés sont motivés pour travailler ensemble afin d'établir des liens entre les projets voire de monter des projets communs et donc inter Espaces valléens. Quatre réunions de coordination avec l'ensemble des trois espaces valléens candidats à l'échelle du Pays ont eu lieu en 2015, à l'initiative du Pays du Grand Briançonnais, afin d'articuler les stratégies et de définir une méthodologie de travail partagée. Ce groupe de coordination continuera à se réunir au moins une fois par trimestre, pendant toute la durée de la programmation.
- Des actions inter Espaces valléens avec les territoires voisins : plusieurs pistes éventuelles d'actions communes ont d'ores et déjà été identifiées entre les Espaces valléens du Guillestrois / Queyras, du Pays des Écrins et du Briançonnais. Ces thématiques sont intégrées dans la stratégie de l'Espace valléen du Pays des Écrins, ainsi que dans celles des deux autres Espaces valléens du Grand Briançonnais. Les actions communes seront précisées lors de l'élaboration du plan d'actions pour 2016-2018, puis pour la période 2019-2020.

Elles pourraient concerner en premier lieu les thématiques suivantes :

- la gouvernance et la communication sur l'itinérance (VAE, vélo, randonnée…) ;
- le tourisme scientifique via la géologie (site Géoparc) et les sites phares : maison de la géologie sur le Briançonnais, mines d'argent dans les Écrins, observatoire du Pic de Château Renard…;
- la création d'une saison culturelle avec une coordination à l'échelle du Pays (et éventuellement la création d'un poste dédié) ;
- la structuration touristique globale (à l'échelle du Pays) ;
- le lien entre les différentes voies vertes ou cheminements (tracé, communication, mise en tourisme…).

Ce travail en lien constant avec le Pays du Grand Briançonnais permet d'optimiser l'articulation et l'intégration des actions de l'Espace valléen à la stratégie du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) porté par le Pays. Elles participeront donc au développement intégré de ce territoire plus large. C'est également le cas pour les autres dispositifs portés par le Pays que sont notamment Leader et TEPCv *(voir l'articulation de l'espace valléen avec les autres programmes en partie V.2)*.

▶ Une coopération plus large : des projets interrégionaux grâce au travail avec le Parc national des Écrins

Un travail important a également été mené avec le Parc national des Écrins (PNE) afin de coordonner d'éventuelles actions et même au-delà via des actions interrégionales. Cette concertation a eu lieu avec les acteurs du territoire sur l'ensemble du massif a été réalisé afin de renforcer la complémentarité entre les politiques élaborées.

Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées :

- Une première rencontre du parc avec la Communauté de Communes du pays des Écrins a permis de partager la perception des enjeux au niveau de chaque territoire et, tout particulièrement, des communes du Parc.
- Un premier comité technique réunissant tous les Espaces Valléens a eu pour objectif de partager les enjeux à l'échelle du territoire et de se placer dans une vision de prospective pour l'ensemble du massif.
- Une deuxième réunion avec chaque Espace Valléen a permis de bien comprendre les stratégies développées par chaque territoire
- Un deuxième comité technique a réuni ensuite l'ensemble des Espaces Valléens afin de partager les stratégies développées pour chaque Espace et de présenter la stratégie actualisée du Parc.

Une complémentarité avec le Parc National des Écrins a été démontrée lors de ces différentes réunions et d'autant plus pour l'Espace valléen du Pays des Écrins dont le périmètre est largement concerné par la zone d'adhésion du Parc.

Une contribution du Parc national à la mise en place des programmes d'actions des Espaces valléens est en cours de définition.
Les principales orientations préfigurées de la contribution du Parc national des Écrins sont :

- Aider les Espaces Valléens dans la prise en compte, la préservation et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité du territoire Parc ;
- Favoriser la requalification des fonds de vallées porte d'entrée du cœur du Parc national, ainsi que les sites et hameaux emblématiques ;
- Etre un contributeur moteur des actions de valorisation écoresponsable de la zone cœur (sentier, refuges,…) ;
- Etre un acteur affirmé de la communication du territoire Parc national (outils, supports, actions) ;
- Favoriser, porter les projets d'Itinérance à l'échelle du massif ;
- Favoriser le partage et la recherche de solutions innovantes de problématiques communes à l'ensemble du massif (mobilités,…) ;
- Participer aux instances des Espaces Valléens.

Un processus de gouvernance sera à paramétrer précisément et à installer afin que cette action coordonnée puisse se pérenniser dans les prochaines années. Il est également prévu un travail entre le Parc et chaque porteur d'Espace Valléen pour préciser quelle sera la contribution du PNE pour chaque action des programmes des Espaces Valléens.
Certaines thématiques permettront également de participer voire de mener certaines actions à une échelle interrégionale : l'itinérance mais également des projets sur la requalification des sites phares, des refuges et sur la communication seront partagés. L'ensemble de ces pistes d'actions *(voir la stratégie en partie IV)*, qu'elles soient réalisées en lien avec le PNE et /ou avec les territoires voisins montre l'intégration des réflexions et des projets dans un réseau plus large. Les actions mises en place concourront à la stratégie alpine et au développement global des Alpes.
Des précisions quant aux futures coopérations seront apportées dans la deuxième phase de la candidature projet par projet grâce à l'écriture des fiches-actions.

Enfin, le PNE peut représenter une véritable plus-value concernant l'aspect biodiversité à prendre en compte dans chaque projet. Pour cela, il pourra être associé en tant qu'expert environnemental au niveau des comités locaux de suivi, des comités techniques *(voir gouvernance spécifique du programme en partie VI.2.)*.

II. MÉTHODOLOGIE d’élaboration de la stratégie

II.1. Moyens techniques mobilisés

Une personne à temps plein a été mobilisée depuis le début d'année 2015 sur cette démarche complète de l'Espace valléen. Globalement, l'opération a donc demandé l'implication de deux agents en interne :

- Un Chef de projet à temps plein ;
- Un encadrant au Chef de projet sur 10 % de son temps de travail.

Dès la connaissance de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le territoire a souhaité pouvoir travailler avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. En effet, la volonté était de réellement profiter de cette nouvelle opportunité et de cette demande de construction d'une stratégie pour bâtir un projet intégré permettant de faire le lien avec tous les acteurs.

Les difficultés rencontrées en matière de gouvernance touristique et plus globalement sur le territoire ont donc encouragé au recrutement d'un bureau d'étude. Suite à la diffusion d'une consultation et après avoir auditionné les trois meilleurs candidats sur dossier, nous avons décidé de retenir le bureau d'étude ATEMIA qui possède toutes les compétences afin d'assister le territoire dans la construction de son projet. L'agent en charge de l'espace valléen et le bureau d'études Atémia ont travaillé en étroite collaboration, faisant des points très régulièrement afin d'avancer sur la construction du projet de manière efficace.

II.2. Rappel des objectifs

Les grands objectifs pour 2015 tels qu'ils avaient été présentés en commission aménagement de la CCPE le 9 avril 2015 étaient :

- Faire intégrer la démarche Espace valléen à tous les acteurs ;
- Faire comprendre l'enjeu de ce programme à tous les acteurs ;
- Faire participer tous les acteurs.

Pour…

- Des grands enjeux pour le territoire validés par tous ;
- Une stratégie claire et partagée ;
- Un programme d'actions précis.

Concernant le suivi de la démarche, cette commission avait également validé :

- Le suivi de la démarche 2015 par un binôme composé du Président de la CCPE et du Président de Destination Écrins. Ce binôme a eu un rôle moteur et porteur de la démarche.
- Le suivi régulier d'un élu par commune
- Le rendu régulier au niveau de la commission : pour suivre l'avancement et les points d'étape.

Un comité de pilotage élargi a été constitué pour valider les grandes étapes de cette année 2015 (enjeux, stratégie, plan d'actions).

II.3. Communication

Des communiqués de presse ont régulièrement été diffusés auprès de la presse locale afin de communiquer sur les principaux temps forts de la candidature. De plus, l'agent a veillé à une communication importante autour de la démarche en faisant un point régulier avec la commission développement de la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Des mails réguliers ont été envoyés auprès des élus, collectivités et partenaires afin d'informer sur l'état d'avancement de la candidature et de diffuser les différentes versions documents (diagnostic, stratégie, enjeux...).

II.4. Concertation et gouvernance

Une démarche participative a été mise en œuvre sur le territoire pour proposer une stratégie claire et identifiée par tous. Cependant, la méthode de concertation choisie par le territoire a été longuement discutée lors de réunions préparatoires. La question essentielle était l'implication des acteurs socio-professionnels dans la démarche de construction du projet pendant cette période estivale. En effet, la Communauté de Communes avait déjà réalisé il y a seulement deux ans des table-rondes « Tourisme » auxquelles étaient conviés tous les professionnels, élus et partenaires du territoire. L'implication des socio-professionnels avait été importante sur ces rencontres et le travail effectué avait été productif. Il semblait donc risqué de mobiliser à nouveau les socio-professionnels, surtout en période estivale de pleine activité.

De fait, vu le point de vue large des professionnels déjà collectés il y a peu de temps et le risque de « ras-le bol », vu la période de construction de la stratégie peu propice à la consultation, il a donc été décidé d'associer tout d'abord les élus afin de disposer d'une vision stratégique et politique et de mobiliser les socio-professionnels de manière indirecte.

Sur les conseils du bureau d'études et après validation des élus, le territoire les associera fortement dans le second temps à venir, c'est-à-dire lors de la définition du plan d'actions et de la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cette première phase, les professionnels du territoire ont donc été associés par différents moyens :

- Réunion de présentation de la démarche à Vallouise le 30 avril 2015
- Diffusion d'un article (appel à idées) dans l'Écrins Mag, sur Facebook et sur le site internet de la CCPE

- Diffusion d'un article (appel à idées) dans les magazines communaux
- Diffusion d'un article (appel à idées) via les bases de données des offices de tourisme et la newsletter du service développement économique de la CCPE.
- Diffusion d'articles de presse (appel à idées) : Dauphiné Libéré, Alpes & Midi, newsletter de l'ADDET…
- Diffusion d'un questionnaire via la base de données des offices de tourisme avec plus d'une trentaine de retours
- Diffusion d'article (appel à idées) et du questionnaire par le Conseil de Développement du Pays par Internet et magazine
- Entretiens dans les offices représentants les socio-professionnels.

Un panel de réunions et de consultations des autres types d'acteurs a été proposé.

Tout d'abord, une réunion de présentation du dispositif et de la démarche a eu lieu le 30 avril 2015.

Le bureau d'études Atémia a réalisé une dizaine d'entretiens avec l'ensemble des communes, les partenaires institutionnels et les offices de tourisme.

En complément de la rédaction du diagnostic et des apports des socio-professionnels collectés lors des tables-rondes, ces entretiens ont permis de faire émerger les grands enjeux transversaux du territoire.

Suite à cela, un séminaire de travail a eu lieu le 7 juillet 2015. Cette réunion « hors les murs » à la Maison de la Montagne à Ailefroide a permis de mettre les acteurs dans des conditions positives de travail dans un lieu emblématique du territoire, calme, extérieur aux salles de réunion de la Communauté de Communes du Pays desÉcrins.

Celui s'est déroulé en deux temps :

- Travail global sur l'approfondissement du diagnostic et des enjeux
- Travail en sous-groupes permettant de répondre à deux questions :
    - Pour chaque public présent sur votre territoire (la clientèle touristique, les habitants, les socio-professionnels, les saisonniers et " ceux qui traversent "), identifiez les 3 principaux besoins / manques / attentes relatifs au cadre de vie ou de séjour.
    - Pour chaque thématique prioritaire du dispositif Espace Valléen, identifiez ce qui devrait être mis en œuvre, d'ici 2020, pour répondre aux besoins / attentes de vos publics.

Ces temps de travail ont été suivis d'un moment convivial autour d'un buffet dans ce lieu mythique qu'est Ailefroide, au cœur du tourisme estival.

Ce lieu s'est avéré être un bon choix, car cette réunion a été très productive. En effet, les acteurs présents ont largement participé, dans une dynamique positive et complémentaire, à l'émergence d'une première version de la stratégie qui a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire et de contributions écrites de la part de certains partenaires.

Des entretiens ont ensuite été menés en interne : de nombreux ajustements et compléments ont été produits permettant la proposition d'une version avancée de la stratégie faisant elle aussi l'objet d'une demande de contribution écrite à l'ensemble des acteurs.

Un deuxième séminaire de travail avec les élus afin de présenter cette version avancée a ensuite permis l'organisation d'un comité de pilotage avec tous les partenaires afin de présenter le diagnostic, les enjeux et la stratégie finalisés.

Récapitulatif des différentes instances et réunions de concertation avec différents types d'acteurs :

- Tout public : réunion publique + questionnaires ;
- Elus + partenaires : comité de pilotage ;
- Elus : séminaire de travail d'élus répondant à la volonté de mobilisation et de concertation des élus ;
- Techniciens : réunion de travail entre techniciens du territoire (développement économique, mobilité, tourisme)
- Autres EV + PGB : réunion du groupe de coordination des espaces valléens du Pays Grand Briançonnais : réflexion sur des actions transversales et complémentaires. Ces pistes d'actions communes devront être approfondies lors de la phase d'élaboration du plan d'actions ;
- Autres EV + PNE : comité technique du Parc national des Écrins pour mise en cohérence des candidatures pour les espaces valléens concernés par le PNE et réflexion sur des actions interrégionales et complémentaires ,
- Socio-professionnels : mails, articles, questionnaires consultation indirecte et quelques entretiens individuels.

II.5. Une phase à venir capitale

Une phase essentielle reste donc à venir, à savoir la finalisation d'un plan d'actions opérationnel, hiérarchisé et intégré. Pour cette partie, les socio-professionnels seront au cœur du dispositif. Des ateliers seront organisés permettant de dégager des actions très concrètes qu'il conviendra de préciser au maximum.

Schéma de gouvernance pour la construction de la stratégie

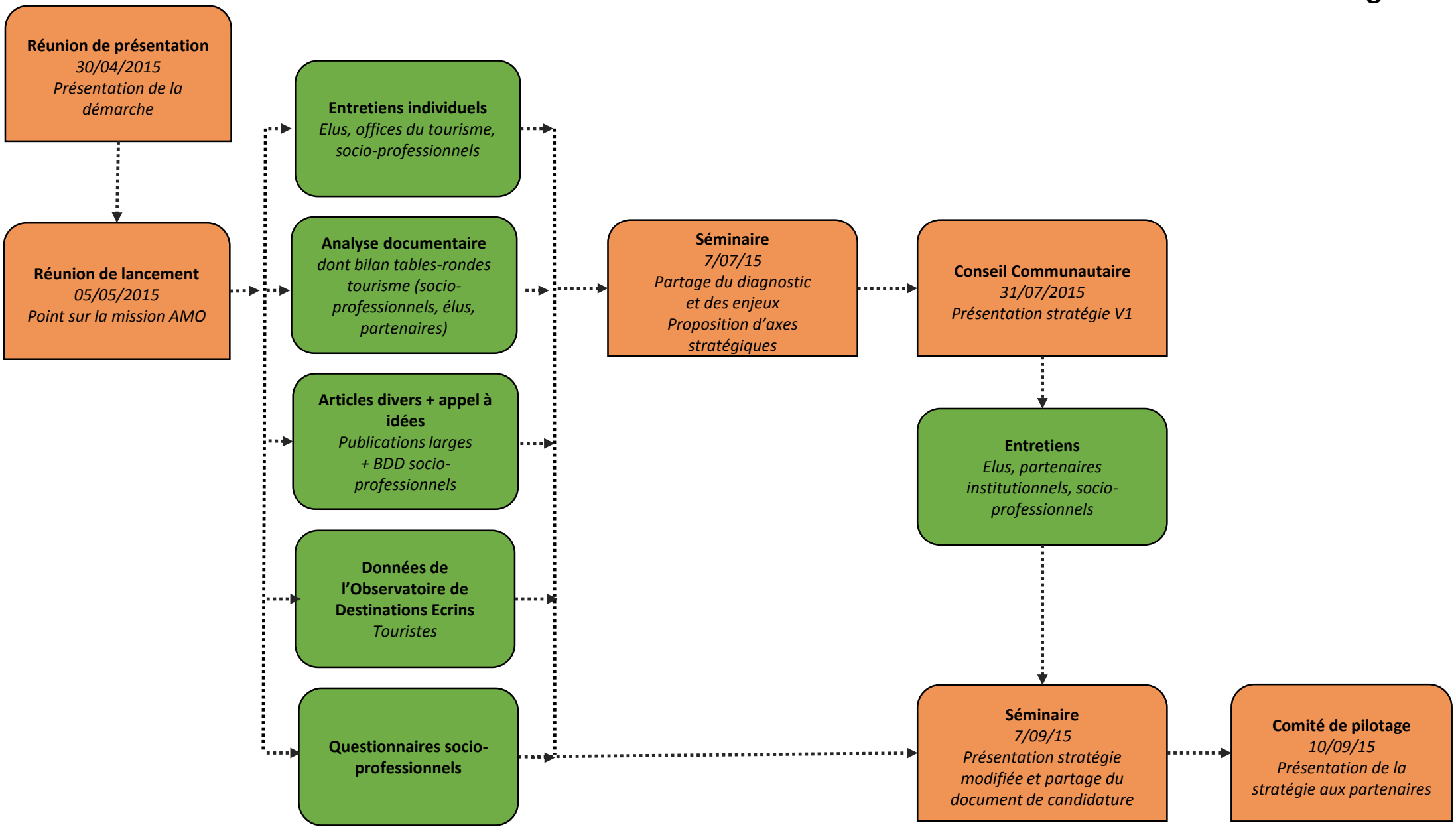

III. ANALYSE ET ENJEUX issus du diagnostic

III.1. Analyse Points forts / points faibles

Ce tableau synthétique est directement issu du diagnostic réalisé dans le cadre de cette candidature. En effet, cet appel à projet a permis de compiler et d'actualiser un certain nombre de données dans le cadre du document diagnostic joint *(voir annexe 1)*.

ATOUTS ET OPPORTUNITES	FAIBLESSES ET MENACES
• Une croissance démographique avec de nouveaux arrivants sur le territoire • Une population jeune • Un cadre préservé de haute montagne avec de nombreux périmètres de protections • Des sites d'intérêt majeur porteurs de sens et de patrimoine • Le Parc national des Écrins • Un passé industriel riche porteur de sens et de patrimoine • Une consommation des ménages principalement réalisée sur le territoire • Un développement économique en mouvement : un accompagnement des entreprises bien structuré • Les services comme vecteurs d'emplois • Une offre de soins structurée • Un service au public important • Une clientèle aisée • Une clientèle de niche (alpinisme, eau vive…) • Un taux de satisfaction important • Une offre d'activités multiples mais à porter à connaissance et à tous les niveaux de pratique • Un patrimoine remarquable • Un lien entre les vallées et les stations : en termes d'activités et de mobilité • Des savoir-faire spécifiques	• Une destination « montagne » globale en perte de vitesse • Un contexte économique national difficile • Un accès au territoire complexe • Une dépendance très forte à la voiture individuelle • Une saisonnalité importante qui rythme la vie du territoire (services marchands ou non) • Une agriculture menacée • Pas de produit de terroir identifié • BTP et artisanat en recherche d'un nouveau souffle • Un commerce de proximité en danger • Une image externe mal identifiée : problème de lisibilité et de notoriété • Une stratégie marketing mal identifiée ou non reconnue • Une concentration de l'hébergement dans les communes de la Vallouise • Des hébergements dont des refuges vieillissants • Une offre patrimoniale pas assez mise en valeur • Une dépendance au climat importante • Un manque de visibilité de l'offre estivale • Un territoire perçu comme élitiste • Pas ou peu d'offre sur les savoir-faire et les spécificités locales • Une gouvernance touristique complexe • Un foncier contraint • Une filière bois productive mais à structurer

III.2. Principaux enjeux thématiques issus du diagnostic

▶ Mobilité

- L'absence de desserte du territoire par des infrastructures majeures de transport (autoroute, aéroport, TGV) ;
- La voiture, principal moyen de la mobilité interne (taux de motorisation des ménages supérieur à la moyenne départementale) ;
- La gestion des flux de circulation liés à la fréquentation touristique du territoire : les déplacements sur le territoire mais aussi vers les sites hors du Pays des Écrins sont différents en saison dite creuse, mais aussi entre la saison hivernale et estivale ;
- Le manque de lisibilité et de coordination de l'offre de transports en commun (SNCF, LER de la Région PACA, Conseil départemental, CCPE) ;
- La faiblesse de l'offre de transports collectifs pour les actifs ;
- Le faible recours aux modes doux de déplacement (vélo, marche) et au covoiturage.

▶ Activités économiques

- La captation et la circulation des revenus issus de l'économie résidentielle sur le territoire ;
- Le maintien d'une activité agricole de qualité et le développement des circuits courts de distribution ;
- La modernisation de la filière bois notamment par une amélioration de l'équipement des entreprises et la valorisation des bois locaux dans la construction, autour de la certification « Bois des Alpes », tout en maintenant la biodiversité ;
- Le maintien d'une activité économique diversifiée (secteurs industriels, artisanaux) ;
- Le maintien des services et commerces existants et l'organisation d'une « continuité » de fonctionnement ;
- Le renforcement de la capacité d'accueil de nouvelles entreprises au travers d'équipements et de services adaptés.

▶ Offre touristique

- Le maintien de la clientèle existante et la poursuite des efforts de diversification ;
- Le renforcement de la qualité de l'accueil ;
- La conciliation de l'activité touristique avec la préservation des sites naturels sensibles ;
- Une mise en cohérence et une meilleure lisibilité de l'offre existante ;
- Une meilleure coordination à trouver avec le Parc national des Écrins ;
- La diversification de l'offre autour de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et des savoir-faire locaux (grâce notamment aux labels existants), du tourisme participatif.

Services de proximité

- Le maintien d'une offre médicale de proximité sur l'ensemble du territoire, en lien avec le vieillissement de la population ;
- L'amélioration de l'information sur l'existence des maisons de santé du territoire et l'offre de soins ;
- La préservation des services de proximité, garants du maintien et de l'installation de populations sur le territoire ;
- Le renforcement des conditions d'accueil des travailleurs saisonniers : services de mise en relation des employeurs et des travailleurs, hébergements…

Positionnement touristique

- Une notoriété « Pays des Écrins » faible ;
- Une nécessité de lien avec le Parc national des Écrins ;
- Un positionnement à préciser avec une identité à recentrer ;
- Une destination aux multiples richesses ;
- Une image positive avec un taux de satisfaction important.

Hébergements

- Une polarisation des hébergements en station ;
- Une difficulté à accueillir des clientèles supplémentaires faute de capacités d'accueil ;
- De nombreux hébergements vieillissants, des difficultés de mise aux normes des établissements hôteliers ;
- L'absence d'établissements de la « gamme supérieure » ;
- La fermeture des centres de vacances ;
- De nombreux services fermés en dehors des saisons touristiques ;
- Des refuges vieillissants et manquants d'innovation et sans capacité à renouveler les clientèles.

Gouvernance

- La structuration de la compétence tourisme autour d'un véritable projet de territoire et d'une stratégie partagée : l'OT ne doit pas être une « fin en soi » mais au service d'une stratégie déclinée en programme d'actions ;
- La définition d'un mode de gouvernance équitable pour l'ensemble des acteurs ;
- Identifier les rôles et contributions de chaque commune du territoire pour mettre en œuvre le projet stratégique.

III.3. Synthèse et enjeux croisés

- Un territoire constitué de plusieurs zones renommées, mais ne présentant pas de visibilité et ayant une faible notoriété externe en tant qu'entité touristique « Pays des Écrins » ;
- Une mobilité complexe, tant dans l'accès au territoire que dans les déplacements internes ;
- Un territoire riche de son patrimoine naturel et culturel, mais inégalement mis en valeur ;
- Un atout clé, le Parc national des Écrins, cependant peu lisible et peu intégré aux démarches de promotion du territoire ;
- Des clientèles touristiques variées, en attente de services, d'hébergements et d'activités diversifiés ;
- Une saisonnalité touristique qui rythme le fonctionnement des services du territoire ;
- Des compétences touristiques segmentées et peu lisibles, pouvant brouiller le travail de promotion d'ensemble du territoire ;
- Des communes présentant des caractéristiques différentes, mais des possibilités de contributions complémentaires dans le cadre de la définition d'un projet de développement touristique commun.

IV. STRATÉGIE proposée

IV.1. Les 4 grands défis

De manière générale, tous les acteurs s'accordent sur le caractère singulier de notre territoire, sur son patrimoine paysager et naturel exceptionnel. Cependant, la quasi-totalité des acteurs interrogés, et notamment les socio-professionnels, regrettent un manque de coordination et de lisibilité dans les outils de communication.

La concertation avec les différents acteurs du territoire a permis à L'Espace valléen de se fixer 4 grands défis pour 2020 :

- Faire participer / coopérer tous les acteurs au projet touristique : l'ambition est que notre espace devienne un véritable territoire collaboratif où toutes les catégories d'acteurs s'impliquent et se sentent concernées par le développement touristique, économique et des services ;

- Augmenter les retombées économiques du tourisme sur le territoire afin que l'activité touristique permettent à d'autres composantes de se renforcer voire de se développer. On l'a vu, le tourisme concerne quasiment toutes les thématiques du développement local et la réussite de ce projet intégré permettra un développement harmonieux ;

- Faire connaître ou reconnaître toutes les ressources internes synonymes d'un territoire de haute montagne. Certes, notre espace ne possède pas un patrimoine bâti fort comme peuvent l'être Mont-Dauphin ou Briançon. Cependant, le patrimoine vernaculaire est très important, les sites inscrits également et de nombreuses compétences et savoir-faire sont présents, et il est temps de les faire reconnaître à la fois par et pour les habitants et pour les touristes. Les sites emblématiques porteurs de patrimoine haute montagne doivent également être améliorés ;

- Augmenter la fréquentation sur l'ensemble du territoire, en saison estivale notamment : l'accomplissement des 3 défis précédents permettra l'accomplissement de ce 4ème défi. Des produits en vallées comme en stations, mêlant activités sportives, découverte des patrimoines et des savoir-faire en lien avec la culture répondront également à un besoin de diversification.

IV.2. Déclinaison de la stratégie

▶ La vision stratégique en une phrase

Pays des Écrins 2020 : des acteurs unis et mobilisés autour d'un territoire à vivre, à découvrir et à partager.

Par cette phrase clé, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a souhaité montrer son ambition pour un développement intégré (qui se retrouve dans la notion de territoire à vivre, à découvrir et à partager) mené grâce à la contribution de tous les acteurs qu'ils soient habitants, visiteurs, institutionnels, socio-professionnels, élus…, et qui s'articule avec les territoires environnants.

▶ Lecture de la stratégie

Axe stratégique

Objectif opérationnel

Propositions / pistes d'actions permettant d'illustrer l'objectif opérationnel

Ce pictogramme illustre des objectifs ou projets marqués plus fortement par une contribution multi-acteurs.

Ce pictogramme illustre des projets qui pourraient se réaliser à une échelle plus large que les Pays des Écrins. Un projet avec les Espaces valléens voisins serait coordonné avec le Pays du Grand Briançonnais et/ou un projet interrégional avec l'appui du Parc national des Ecrins. Ces projets seraient donc par définition multi-acteurs.

Axe stratégique 1 : Développer, rendre lisible et faire vivre l'entité « Pays des Écrins » grâce à ses acteurs

Enjeux :

Le Pays des Écrins et sa structuration institutionnelle au sein de la Communauté de Communes, bénéficient d'une reconnaissance par les acteurs en tant que territoire de projet. En revanche, la visibilité du « Pays des Écrins » en tant que destination touristique est assez faible.

Afin de pallier cette difficulté, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les touristes mais aussi les habitants et les personnes travaillant sur le territoire, le connaissent et le situent le mieux possible.

L'objectif est de « maîtriser » le territoire et son offre, afin que ses acteurs puissent porter un discours positif et professionnel permettant de le rendre plus lisible vis-à-vis de l'extérieur.

Axe stratégique 1 : Développer, rendre lisible et faire vivre l'entité « Pays des Écrins » grâce à ses acteurs

Objectif opérationnel 1.1 : Promouvoir la destination touristique Pays des Écrins via des outils innovants

- *Réaliser une étude marketing ou retravailler autour de la délibération cadre de Destination Écrins sur les grands axes de communication (voir annexe 2) ;*
- *Reprendre les sites Web en 2.0 et responsive, avec création d'une charte graphique commune « Mon Pays des Écrins » et des entrées par types d'acteurs ;*
- *Améliorer la visibilité des activités sur le net et via différents outils : site Web multilingues, développement d'applications mobiles liées aux produits, renforcement des ambassadeurs 2.0 de Destination Écrins, liens avec la communication du PNE notamment Rando Écrins ;*
- *Utiliser les réseaux sociaux pour la promotion du territoire et de son offre touristique (films promotionnels).*

Objectif opérationnel 1.2 : Faire connaître le Pays des Écrins au travers de sa culture vivante

- *Créer un évènement fédérateur (type festival de Marcillac, La Roque d'Anthéron) ;*
- *Renforcer les évènementiels existants (TAB, ICE Climbing, Musique en Écrins, Festival du Livre…) et poursuivre la politique d'accueil de compétitions sportives (championnats kayak, ski alpinisme, snow-board…) ;*
- *Promouvoir et appuyer les animations autour des traditions et de la culture locale (fêtes de villages, animation autour de la montagne…).*

Objectif opérationnel 1.3 : Identifier et matérialiser le Pays des Écrins en améliorant l'information en entrées et sur le territoire

- *Assurer le fonctionnement de la signalétique touristique mise en place actuellement (conforme à la loi Grenelle 2) ;*
- *Développer des SMS d'entrée et de bienvenue sur le territoire en lien avec les opérateurs téléphoniques ;*
- *Créer des lieux d'accueil en entrée de territoire pour mieux informer les gens de passage et les encourager à rester : aménagement du site d'entrée Sud du lac de La Roche de Rame et à l'entrée Nord à Prelles avec participation d'artistes et matérialiser l'entrée sur le Pays des Écrins.*

Axe stratégique 1 : Développer, rendre lisible et faire vivre l'entité « Pays des Écrins » grâce à ses acteurs

Objectif opérationnel 1.4 : Donner un rôle et impliquer les acteurs dans la nouvelle gouvernance touristique

- *Définir les « contributions » montrant le rôle de chaque commune et comment elle participe à la stratégie d'ensemble du territoire : accueil en entrée de territoire, sites d'activités culturelles, sportives, pôles de services…) ;*
- *Créer un réseau d'ambassadeurs reconnus au sein des socio-professionnels et des habitants, en lien avec les associations locales : mise en place d'un label (cahier des charges précisant les critères de reconnaissance des acteurs par le Pays des Écrins, moyens de promotion) ;*
- *Organiser et animer un réseau de « greeters du Pays des Écrins », habitants faisant découvrir leur territoire aux touristes.*

Objectif opérationnel 1.5 : Accompagner l'ensemble de ces acteurs pour renforcer leur professionnalisation

- *Réaliser un programme pluriannuel de formations : réalisation d'éductours, de formations, de séminaires (langues étrangères, importance de l'accueil, comptabilité, commercialisation…) à destination de différents acteurs (socio-professionnels, commerçants, personnel d'accueil des offices, élus, habitants, résidents secondaires…) ;*
- *Créer un kit d'accueil en co-construction avec les acteurs : carte du territoire avec les sites emblématiques, les points Wifi disponibles, les transports, les numéros utiles…;*
- *Créer un abécédaire du Pays des Écrins et/ou du Pays du grand Briançonnais : le minimum à savoir et à transmettre (sous forme de BD, humoristique ou artistique) à distribuer notamment dans les écoles pour l'appropriation du territoire par les jeunes voire travail avec les scolaires (renvoie à l'idée des ambassadeurs « futurs » du territoire) ;*
- *Accompagner les acteurs pour le déploiement de la marque « Esprit Parc national ».*

Axe stratégique 2 : Structurer l'offre touristique du Pays des Écrins autour de ses ressources identitaires

Enjeux :

D'une manière générale, les activités proposées hors ski sur le Pays des Écrins sont encore majoritairement sportives. Or, il existe un véritable potentiel de diversification au travers de la valorisation du patrimoine, du cadre de vie, des savoir-faire et de la culture haute montagne.

L'objectif est de proposer une destination villégiature complète, au travers d'un panel d'activités mettant en valeur les ressources locales. Il s'agit de viser l'émergence de nouvelles activités, complémentaires, qui permettent d'allonger et de renforcer les saisons touristiques tout en proposant des solutions en cas de mauvais temps ou d'absence de neige.

Il s'agit également de consolider la diversification entamée lors de la précédente génération de contrat, dans un souci de complémentarité et de solidarité entre les stations et les communes de vallées.

Axe stratégique 2 : Structurer l'offre touristique du Pays des Écrins autour de ses atouts identitaires

Objectif opérationnel 2.1 : Diversifier les activités par une solidarité amont/aval au Pays des Écrins

- *Revaloriser et promouvoir le PER existant sur l'hydroélectricité : suite à une analyse de l'existant et des besoins, remise à jour de la signalétique et des aménagements sur les sites les plus pertinents, animation ludique en période estivale en lien avec EDF, participation à la semaine du Développement Durable…;*
- *Structurer l'activité randonnée incluant l'itinérance en montagne en menant un travail avec le PNE pour les sentiers en cœur de Parc et les territoires voisins ;*
- *Renforcer l'activité nordique sur les trois sites existants : pérenniser le ski de fond, développer les activités annexes comme la raquette, le chien de traîneau, le biathlon… ;*
- *Poursuivre la diversification des activités dans les vallées : mur escalade indoor, actions autour des Mines d'argent de L'Argentière-La Bessée, aménagement du site multi-activités de l'Iscle de Prelles, aménagement du lac de La Roche de Rame… ;*
- *Créer des offres autour du tourisme scientifique : animation et valorisation du Géoparc dont les Mines d'argent de L'Argentière-La Bessée.*

Objectif opérationnel 2.2 : Valoriser le patrimoine naturel et paysager de haute montagne et les sites phares porteurs de sens du Pays des Écrins

- *Requalifier durablement les sites majeurs du territoire porteurs de sens et de patrimoine naturel dont le Pré de Mme Carle, Dormillouse, le Fournel et Entre-Les-Aygues en lien avec le PNE et le Département : sécurisation et aménagement des espaces, accès aux sites pour les faire devenir de véritables lieux d'accueil qualitatifs, des lieux de découverte et de médiation et qui donnent envie d'aller plus haut, accessibilité aux personnes en situation de handicap, signalétique harmonisée… ;*
- *Faire des refuges des lieux d'accueil, notamment pour les jeunes, permettant de comprendre la haute montagne, ses paysages, ses atouts, ses faiblesses, l'évolution du climat : projets scientifiques, accueil de nouvelles clientèles, proposition de concerts/animation en journée ;*
- *Proposer un concours du plus beau village du canton pour encourager les habitants à fleurir leur propriété et à respecter l'environnement.*

Axe stratégique 2 : Structurer l'offre touristique du Pays des Écrins autour de ses atouts identitaires

Objectif opérationnel 2.3 : Proposer une offre de découverte du patrimoine culturel et des savoir-faire du Pays des Écrins, articulée autour des acteurs et des ressources locales

- *Réaliser un inventaire du potentiel patrimonial et des savoir-faire (inventaire des agriculteurs, artisans, artistes, patrimoine bâti et sites patrimoniaux) pour leur mise en tourisme dans un deuxième temps ;*
- *Créer une maison de valorisation du patrimoine local/artisanat avec permanence de socio-professionnels, artisans… ;*
- *Développer les activités participatives permettant la rencontre avec les acteurs du territoire et la connaissance des savoir-faire et du patrimoine bâti : circuits-courts / agritourisme (visite dans les exploitations, valorisation des produits…) et mise en tourisme ludique des sites et des produits existants (visite de ferme, d'entreprises locales, de fabrique de fromages, d'ateliers d'artistes…) ;*
- *Créer des produits tout compris ou pass multi-activités liant tourisme, culture et sport notamment par des cheminements sécurisés, par le développement des VAE et du VTT (équipement, communication et mise en réseau) ;*
- *Créer une saison culturelle avec les territoires voisins (cohérence de la programmation) ;*
- *Créer des lieux d'accueil de résidences d'artistes.*

Axe 3 : Conforter les services garants de la qualité de vie et de l'attractivité du Pays des Écrins

Enjeux :

Le Pays des Écrins souffre d'une accessibilité complexe et peu structurée. Le territoire n'est pas desservi par des infrastructures importantes. L'offre de transports existante est souvent méconnue, et peu coordonnée.

Il s'agit dans un premier temps d'optimiser l'offre existante et de mieux la communiquer, pour améliorer l'accès au territoire, puis dans un deuxième temps, de développer une offre diversifiée et complémentaire, à destination à la fois des touristes et des acteurs locaux. L'objectif est de diminuer l'utilisation de la voiture individuelle et de faciliter la mobilité du dernier kilomètre.

L'offre de santé sur le territoire est globalement satisfaisante, mais mériterait d'être mieux portée à la connaissance des visiteurs. Concernant les autres services, notamment les hébergements, les activités économiques et le commerce, marqués fortement par la saisonnalité, il s'agit d'étendre la période d'activité et de proposer « un minimum vital » pour tous les « utilisateurs » du territoire.

Axe stratégique 3 : Conforter les services garants de la qualité de vie à l'année et de l'attractivité du Pays des Écrins

Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser la mobilité douce pour l'accès à l'offre touristique et les déplacements internes au Pays des Écrins

- *Mettre en œuvre un schéma global des cheminements verts avec réalisation des aménagements de Pelvoux à La Roche-de-Rame, à Saint-Martin-de-Queyrières et à Puy-Saint-Vincent en lien avec les itinéraires de vallées des EV voisins ;*
- *Développer l'offre Vélos à Assistance Electrique (équipement en bornes, itinéraires, communication, promotion) ;*
- *Renforcer l'offre VTT existante en la rendant accessible à tous les niveaux de pratique (piste débutant, circuits en vallées…) ;*
- *Créer des aires de covoiturage en lien avec des aires de chaînage ;*
- *Développer l'auto-stop organisé : macaron « je covoiture dans le Pays des Écrins » ou « je covoiture en Pays du Grand Briançonnais » ;*
- *Créer un document unique d'information sur la mobilité sur et vers le Pays des Écrins ;*
- *Mettre en place un système d'informations en temps réel dans les autobus et aux arrêts.*

Objectif opérationnel 3.2 : Rendre l'offre d'hébergement attractive par la modernisation et la diversification

- *Encourager la rénovation des logements, en lien avec la transition énergétique (incitation financière pour les propriétaires pour la rénovation et la mise en location de leurs hébergements pour diminuer le nombre de lits froids) -> réflexion à l'échelle du Massif des Alpes ;*
- *Favoriser l'accueil des jeunes (mise aux normes des hébergements collectifs, proposer une offre pour les groupes…) ;*
- *Accompagner la promotion et la structuration de l'accueil chez l'habitant ;*
- *Organiser un « tour de garde » des hébergeurs.*

Objectif opérationnel 3.3 : Renforcer les services aux populations et aux entreprises

- *Garantir la vitalité des services existants : poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets, de l'appui à la cession/transmissions des entreprises notamment pour les entreprises touristiques (dans le cadre des actions de développement économiques de la CCPE, dont la pépinière/hôtel d'entreprises) ;*
- *Améliorer le petit commerce local : vitrines, accès handicap, marché local…;*
- *Maintenir les associations d'aides aux personnes et faire mieux connaître les services de santé ;*
- *Maintenir et renforcer les missions du RSP auprès des saisonniers notamment ;*
- *Cartographier les zones d'accès au Wifi (lieux publics, hébergements, sites touristiques…).*

IV.3. Une stratégie hiérarchisée

L'ensemble de la stratégie permet de répondre aux enjeux de territoire et même si les axes ne sont pas à réaliser dans l'ordre tel que présenté ce document, on peut considérer que le fait de faire vivre l'entité Pays des Écrins, de la faire connaître en mobilisant les acteurs, en matérialisant le territoire et en mieux communiquant peut être une priorité. Ensuite, cela permettra la découverte de notre espace grâce à ses activités, à son patrimoine à ses savoir-faire tout en faisant le lien avec des services de qualité.

Les propositions listées sont données à titre d'exemple, mais certaines actions semblent déjà constituer le cœur de l'espace valléen. Elles devront faire l'objet d'une validation, de précisions et d'une hiérarchisation dans le second temps de cette candidature c'est-à-dire d'ici la fin d'année 2015. Afin de répondre aux grands défis pour 2020, la notion de progressivité du territoire dans le temps à 3 et 6 ans sera illustrée et renforcée par la priorisation des actions.

Ces projets pourront être menés rapidement sur le territoire grâce aux compétences nombreuses de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, notamment en matière de transport. Les compétences réglementaires et techniques en interne permettent de s'approprier et de développer de façon sûre certains projets.

Cette hiérarchisation s'appuiera sur l'effet levier des actions, sur la capacité financière des porteurs de projets et sur leur capacité à répondre aux enjeux du Massif des Alpes et à ceux définis dans cette stratégie pour concrétiser ce travail. Dans tous les cas, les actions choisies devront participer au développement et à la création de valeur économique à partir des ressources territoriales spécifiques.

IV.4. Une stratégie intégrée

Pour la majorité des acteurs, les enjeux de participation et d'inclusion des services à cette démarche sont des aspects qui sont apparus essentiels dans la phase de concertation. Il s'agit donc d'une véritable volonté de proposer une stratégie intégrée qui inclue toutes les dimensions du développement touristique.

Dans le cadre de cette réflexion globale, le travail sur les services, les saisonniers, les Relais de Services Publics, les petits commerces et l'aide aux entreprises a donc été inclus à cette réflexion et permet donc de travailler sur l'ensemble de la filière du développement touristique. Nous avons conscience que certaines lignes ne pourront pas être financées dans le cadre de l'Espace valléen (POIA, CIMA et politique Montagne de la Région PACA), mais vu l'importance de ces problématiques, la stratégie présentée les intègre.

Plus globalement, une articulation concernant les financements (notamment avec Leader, Alcotra, politique du Département…) devra être trouvée et sera essentielle pour la réalisation des projets (*voir l'articulation de l'Espace valléen avec les autres programmes en partie V.).*

IV.5. Une stratégie durable

La stratégie développée et souhaitée par le territoire est assurément durable. La stratégie présentée permettra un développement qui intègre les enjeux du développement durable qui sont : environnementaux, sociaux et économiques. Une certaine transversalité a été proposée afin que chaque axe réponde à plusieurs enjeux transversaux du territoire.

Tout d'abord, une volonté forte a été exprimée par les acteurs afin de développer un projet intégré qui prennent en compte l'aspect touristique tout en le reliant et pour qu'il contribue à la vie du territoire. Cet aspect démontre la détermination à définir une stratégie avec une gouvernance élargie. L'objectif a été de ne pas opposer la volonté des touristes auxvolontés de développement local. D'une manière générale, les demandes des touristes sont tout à fait compatibles avec celles des habitants ou des résidents secondaires. Cette stratégie se veut pour le développement du territoire par tous et pour tous grâce à l'implication de chacun. Cela se reflète également dans l'axe 3, où les besoins des populations locales, des saisonniers et des entreprises sont pris en compte.

L'aspect écologique a bien sûr été pris en compte. Notre environnement est le socle commun de notre patrimoine paysager et de la qualité de vie et d'accueil du territoire. Les aménagements envisagés permettront une mise en valeur du patrimoine paysager ou culturel tout en intégrant les contraintes environnementales (axe 2, lien avec TEPCv du Pays du Grand Briançonnais et le travail avec le Parc National des Écrins).

La partie mobilité envisagée sur l'axe 3 permet de réduire la dépendance à la voiture personnelle et rentre également dans ce cadre.
Cette stratégie innovante permettant de développer les outils numériques et la communication 2.0 montre une volonté forte d'aller vers un développement le plus vertueux possible (axe 1).

Enfin, le troisième pilier représenté par le développement économique est une volonté forte développée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins depuis de nombreuses années. Le tourisme, base de notre économie, est depuis toujours au cœur des projets du territoire. Nous sommes en recherche permanente pour améliorer l'accueil et la fréquentation du territoire. Cette stratégie à travers la valorisation de tous les patrimoines, la continuité dans la diversification des activités qu'elle propose permettra de consolider et de développer les retombées économiques sur le territoire (axe 2). En parallèle, la Communauté Communes du Pays des Écrins travaille à un autre développement économique qui puisse permettre une complémentarité et une moindre dépendance au tourisme.

La démonstration du caractère durable sera également précisée et démontrée projet par projet dans la deuxième phase de la candidature, lors de la transmission du plan d'actions précis et hiérarchisé.

IV.6. Une phase à venir capitale

▶ Construction et pilotage des fiches actions

Un outil de pilotage unique sera mis en place avec l'appui de l'AMO. Cet outil sera réalisé grâce à un fichier Excel qui permettra d'extraire les informations selon les besoins.

Le plan d'actions devra être opérationnel et complet, fondé sur une arborescence définie dans la stratégie et avec un canevas de fiches exhaustif :

- l'axe stratégique et l'objectif opérationnel dans lesquels s'inscrit l'action ;
- la définition du degré de priorité ;
- la description de l'action ;
- l'identification du maitre d'ouvrage, des partenaires, des prestataires éventuels ;
- la proposition d'échéance et de phasage ;
- l'identification des liens avec les autres études, les autres projets de territoires ;
- l'identification des liens avec les priorités du POIA, de la CIMA, du CRET ;
- les coûts estimatifs et les éléments de viabilité ;
- le plan de financement prévisionnel ;
- les modalités de réussite du projet ;
- le public et les bénéficiaires visés ;
- les éléments d'évaluations comme les indicateurs de réalisation ;
- la contribution aux indicateurs de réalisation de performance du POIA ;
- les points de vigilance.

Cet outil unique permettra d'extraire des fiches-actions complètes et/ou simplifiées, notamment pour la bonne compréhension des porteurs de projet.

Premiers éléments concernant l'évaluation

Au-delà de l'association des acteurs à la démarche et aux travers des projets, il est important d'envisager une méthodologie d'évaluation dès aujourd'hui. Celle-ci sera bien sûr précisée dans le cadre de chaque fiche-action et dans le deuxième temps de la candidature, mais un fonctionnement global peut être présenté.

L'agent aura en charge le suivi administratif du programme et donc la partie évaluation grâce à la tenue d'un tableau de bord et à l'outil de pilotage unique.
En effet, des données chiffrées pourront être extraites de cet outil permettant la réalisation de graphiques pour cette évaluation.
D'une manière générale, l'évaluation ex-ante a été réalisée par le diagnostic validé : elle correspond à l'état initial du territoire. L'évaluation in flux sera réalisée pendant la programmation et l'évaluation ex post aura lieu à la fin de la programmation et sera réalisée par rapport à l'état initial.
L'évaluation in flux sera donc exécutée tout au long du programme et portée à connaissance notamment lors des comités de pilotage de notre Espace valléen. Les problèmes, dysfonctionnements ou décalages seront présentés à ce moment-là. Il s'agira également de montrer les impacts, les résultats, sont-ils conformes aux objectifs, quels ont été les moyens mis en œuvre, et donc l'efficience de telle ou telle action.

L'évaluation devra bien sûr montrer que les actions réalisées contribuent à atteindre les objectifs de la politique montagne pour le massif des Alpes (rappelons notamment que l'objectif de l'OS 1 du POIA est d'augmenter les nuitées estivales de l'ensemble du massif des Alpes).

Chaque action fera donc l'objet d'une fiche-action avec ses objectifs et ses critères d'évaluation qui devront participer aux indicateurs de réalisation du POIA.
Il est envisagé que chaque action soit également évaluée grâce aux piliers de développement durable : économie, environnement, social mais aussi gouvernance.
Il sera donc essentiel que chaque fiche-action fasse l'objet d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (nombre de participants aux réunions, aux formations, enquête de satisfaction, nombre d'action de valorisation du patrimoine et des savoir-faire, nombre d'acteurs impliqués dans la démarche ambassadeurs du territoire, nombre de nuitées, indicateur de fréquentation, nombre de projets associatifs et privés…).

La notion de progrès est essentielle, et il conviendra de démontrer d'où le territoire est parti et les progrès qu'il a réalisés ou pas. Ces indicateurs permettront également d'évaluer la pertinence de la politique mise en œuvre, de comprendre ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

V. COORDINATION de la stratégie avec les programmes

V.1. Inclusion à la politique de Massif des Alpes

L'Espace valléen envisage un développement global et durable. Ces valeurs sont en lien avec celles du POIA-FEDER de l'Europe, de la CIMA et de la politique montagne de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Par ailleurs les échanges avec les co-financeurs permettront la transparence des financements concernant également le Programme Opérationnel Interrégional Alpes FEDER (POIA) et la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA).

▶ Principales mesures ou objectifs du partenariat de Massif concernées par la stratégie

REGION PACA :

Volet territorial : le patrimoine alpin, une ressource commune pour le développement et les nouveaux services à inventer

Volet régional : l'articulation avec les autres espaces valléens mais aussi les actions envisagées avec le Parc national des Écrins permettront de mener des projets répondant à ce volet régional.

CIMA :

Axe 1 : Améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises

Mesure 1,1 et 1,2 : innovation dans les services à la population et aux entreprises

Mesure 1,3 : politique transport et services de mobilité durable

Mesure 1,4 : mise en valeur et en réseau des grands sites et atouts emblématiques des Alpes françaises (itinérance alpine)

Axe 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs

Mesure 2,4 : mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif

Axe 3 : Adaptation au changement climatique

Mesure 3,1 et 3,3 : transition énergétique

POIA :

Axe 1 : Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne

Objectif Spécifique 1 : accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Objectif Spécifique 2 : protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines (le lien avec Parc national des Écrins permettra de remplir cet objectif qui est en filigrane de toute la stratégie)

Axe 2 : Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (dans une moindre mesure)

Objectif Spécifique 3 : accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement

Des cofinancements seront également à trouver notamment auprès du Conseil Départemental. En effet, l'Agence des Hautes-Alpes a listé 8 filières prioritaires : neige, pleine nature, lacs et rivières, culture et science, air, patrimoine, itinérance et terroir.

▶ Première analyse des lignes qui pourraient financer les projets répondant aux objectifs opérationnels de la stratégie

Axe stratégique 1 : Développer, rendre lisible et faire vivre l'entité « Pays des Écrins » grâce à ses acteurs

Objectif opérationnel 1.1 : Promouvoir la destination touristique Pays des Écrins via des outils innovants -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA

Objectif opérationnel 1.2 : Faire connaître le Pays des Écrins au travers de sa culture vivante -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA (filière culture)

Objectif opérationnel 1.3 : Identifier et matérialiser le territoire en améliorant l'information en entrées et sur le territoire -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA ou 1.2 CR PACA + 1.2 CIMA (filière lacs et rivières)

Objectif opérationnel 1.4 : Donner un rôle et impliquer les acteurs dans la nouvelle gouvernance touristique -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 et 2 POIA

Objectif opérationnel 1.5 : Accompagner l'ensemble de ces acteurs pour renforcer leur professionnalisation -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA (filière culture)

Axe stratégique 2 : Structurer l'offre touristique du Pays des Écrins autour de ses atouts identitaires

Objectif opérationnel 2.1 : Diversifier les activités par une solidarité amont/aval au Pays des Écrins -> 1.1 CR PACA + 1.4 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA + 1.4 CIMA pour l'itinérance alpine (filière itinérance, neige, pleine nature, lacs et rivières, culture et science et patrimoine)

Objectif opérationnel 2.2 : Valoriser le patrimoine naturel et paysager de haute montagne et les sites phares porteurs de sens du Pays des Écrins -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA (filière patrimoine)

Objectif opérationnel 2.3 : Proposer une offre de découverte du patrimoine culturel et des savoir-faire du Pays des Écrins, articulée autour des acteurs et des ressources locales -> 1.1 CR PACA + 2.4 CIMA + OS 1 POIA (filière culture et science, patrimoine, terroir)

Axe stratégique 3 : Conforter les services garants de la qualité de vie à l'année et de l'attractivité du Pays des Écrins

Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser la mobilité douce pour l'accès à l'offre touristique et les déplacements internes au Pays des Écrins -> 1.3 CR PACA + 1.3 CIMA

Objectif opérationnel 3.2 : Rendre attractive l'offre d'hébergement par la modernisation et la diversification -> 2.3 CR PACA + 3.1 et 3.3 CIMA

Objectif opérationnel 3.3 : Renforcer les services aux populations et aux entreprises -> 1.2 CR PACA + 1.2 CIMA

V.2. Coordination avec les autres programmes

La stratégie Espace valléen du Pays des Écrins contribue à l'objectif stratégique régional : concrétisation de nouvelles dynamiques « Espace valléen » cohérentes entre elles, créatrices de valeur économique locale via une gestion raisonnée des ressources des territoires et de services pour tous.

Au travers du Pays du Grand Briançonnais, l'enveloppe régionale Espace valléen est intégrée à celle du CRET mené par cette structure. Les axes de développement envisagés dans notre stratégie permettent également de répondre aux grands enjeux et aux priorités définis à cette échelle plus large.

En effet, celles-ci permet de répondre aux 4 axes identifiés, à savoir :

- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique
- Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi à travers le soutien à des initiatives de développement économique et de structuration des filières
- Favoriser un aménagement du territoire fondé sur le principe de la sobriété foncière

Afin d'apporter une cohérence globale au développement du territoire, des liens seront trouvés avec d'autres projets menés dans le cadre d'autres dispositifs : la stratégie tourisme du Parc national des Écrins qui sera validée cette automne 2015, le Leader, le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Alcotra…

Les projets devront clairement être financés par telle ou telle ligne, mais cela n'empêchera pas une complémentarité entre eux (*voir schéma : lien de l'Espace valléen du Pays des Écrins avec les autres programmes).*

Le programme Leader du Pays du Grand Briançonnais « Territoire choisi, terre d'initiatives : Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie » a retenu les fiches-actions suivantes :

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat pour les locaux
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable, particulièrement pour les trajets domicile-travail
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité endogène

Les actions du programme TEPcv portées également par le Pays du Grand Briançonnais sont aujourd'hui :

- Recrutement d'un chargé de mission Energie par le Pays Grand Briançonnais
- Communication sur les bonnes pratiques
- Sensibilisation et formation
- Accompagnement d'un chantier pilote de rénovation d'un bâtiment exemplaire par Communauté de Communes.

On voit donc que les projets de l'Espace valléen qui permettront de répondre aux objectifs opérationnels fixés seront tout à fait en synergie avec ces différents programmes.

Une fois les actions de l'Espace valléen du pays des Écrins définies, notamment leur maîtrise d'ouvrage, une analyse plus fine sera réalisée lors de l'élaboration du plan d'action : chaque projet sera mis en lien, en perspective, avec le programme, l'axe et l'objectif de chaque dispositif auquel il répond.

Liens de l'Espace valléen du Pays des Écrins avec les autres programmes

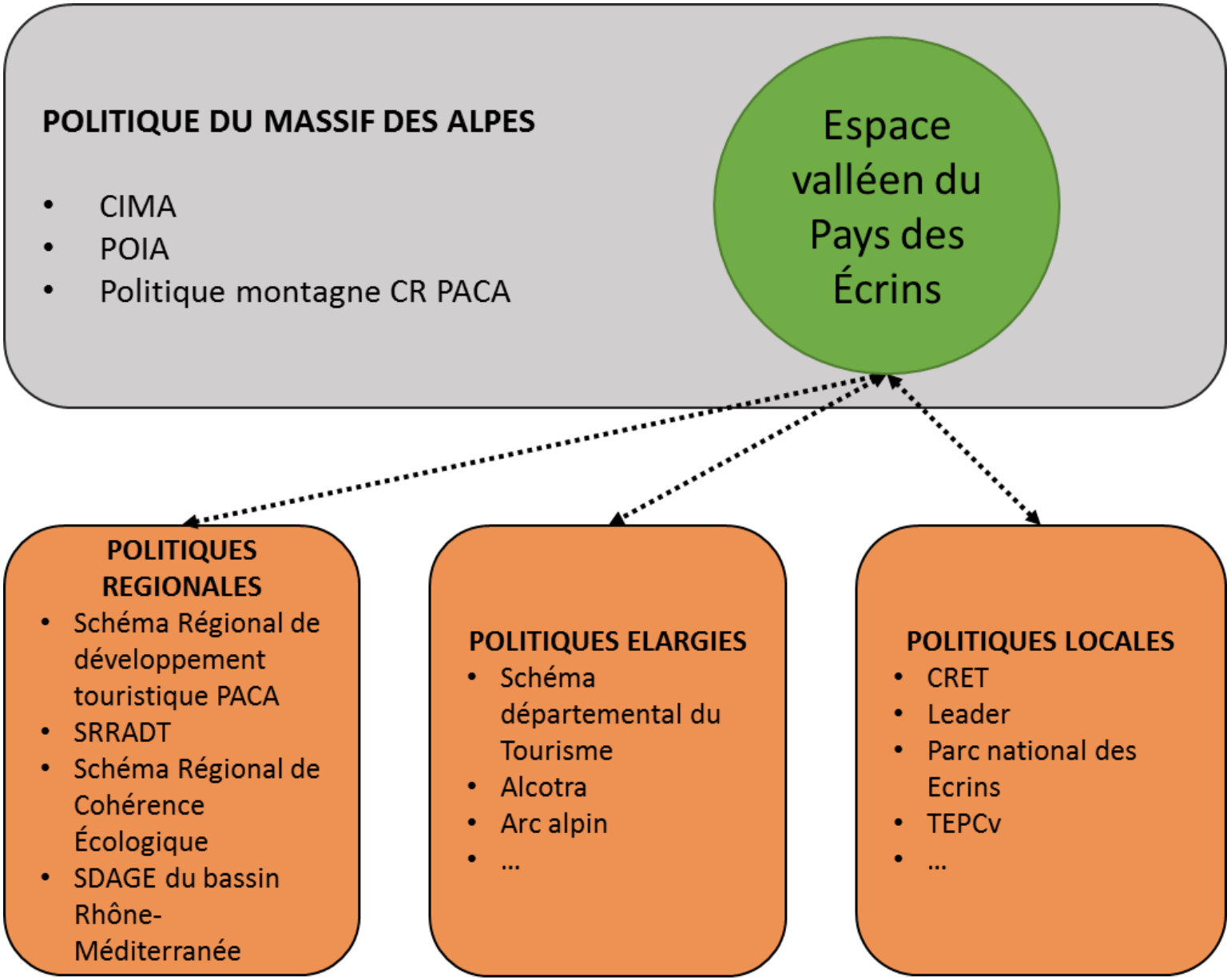

VI. GOUVERNANCE
pour le suivi de la démarche
et de la programmation 2016/2020

VI.1. Une ingénierie dédiée

Suite à la déclinaison de cette stratégie en plan d'actions opérationnel et hiérarchisé, une ingénierie dédiée à la mise en œuvre du programme sera mise en place dans la poursuite de l'année 2015.

Des moyens techniques au travers d'une personne chargée de l'animation du programme à 100% seront donc mobilisés afin de :

- Animer et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions 2016-2020 ;
- Suivre en direct certaines actions ou opérations d'aménagement du programme portées par la CCPE ;
- Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs (élus, techniciens, citoyens, professionnels du tourisme, socioprofessionnels, …) aux enjeux du plan d'actions ;
- Assurer l'animation territoriale locale notamment par l'animation de réunions ;
- Coordonner et intégrer les informations des différents interlocuteurs : Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, Agence Départementale de Développement Economique et Touristique, Pays du Grand Briançonnais... ;
- Assurer le suivi administratif et financier global du plan d'actions ;
- Participer activement au réseau interrégional des chefs de projets ;
- Travailler à l'évolution et à la prospective pour ce réseau ;
- Evaluer le dispositif et les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions 2015-2020.

Cette animation est absolument indispensable à la mise en œuvre cohérente et durable des actions du Contrat.

L'agent participera activement aux travaux du réseau interrégional. L'objectif est d'échanger les bonnes pratiques, de contribuer activement à l'évaluation collective à l'échelle du massif et de participer à la capitalisation collective. Cette partie du travail de l'agent est essentiel puisqu'elle assure la diffusion de l'information sur le territoire mais aussi car elle participe aux actions communes à tout le massif des Alpes.

En parallèle, les personnes des différentes structures concernées par les projets mais surtout les techniciens de la Communauté de Communes du pays des Écrins selon la thématique seront largement associés au montage des projets (activités de pleine nature, secteur social et jeunesse, développement économique, mobilité)… La Communauté de Communes du pays des Écrins est un EPCI bien structuré et leur expertise est indispensable au montage de projets cohérents et viables.

La personne chef de projet et les autres techniciens de la Communauté de Communes du Pays des Écrins sont encadrés par le Directeur Général des Services. L'ensemble de ce personnel et leur coordination montre que la structure CCPE a la capacité technique à faire émerger, structurer et sélectionner des projets locaux constituant un plan d'actions annuel. En poste depuis plusieurs années, ils savent mobiliser des ressources locales et ont la capacité d'assurer la durabilité du plan d'actions.

VI.2. Une gouvernance spécifique pour le suivi de l'Espace valléen

Pour cela, l'agent en lien avec les services de la Région et de l'Etat mettra en place une organisation et une gouvernance propre au programme. Cette gouvernance devra être précisée mais sera de toute façon élargie. Des réunions devront associer tous les acteurs du territoire (socio-professionnels, offices, gestionnaires de stations, communes…) au-delà de cette première phase de consultation pour le montage de la stratégie et du plan d'actions. L'adhésion des acteurs à cette démarche et au suivi des programmes est un gage indispensable de réussite.

Le schéma en page suivante montre l'organisation envisagée. Celle-ci a été présentée et validée sur le principe en séminaire de travail le 7 septembre dernier et convient aux acteurs du territoire. Cependant, elle pourra être retravaillée avec les partenaires du Massif des Alpes, notamment en ce qui concerne les membres du Comité de pilotage.

Pour les têtes de file du comité local de suivi, un lien pourra être fait avec le réseau d'ambassadeurs du Pays des Écrins qui sera certainement mis en place grâce à cette stratégie.

Parallèlement à cette organisation, au moins une réunion publique par an est envisagée sur le territoire afin de garantir l'accès à l'information du programme pour tous les acteurs.

De plus, un lien régulier avec la population locale sera réalisé via le magazine intercommunal « Écrins Mag ». La Communauté de Communes du Pays des Écrins possède également déjà une stratégie de communication sur ses projets à laquelle sera associée la démarche Espace valléen. Celle-ci comprend la communication via les réseaux sociaux dont Facebook qui permet une diffusion large de l'information et des retours.

Schéma de gouvernance pour la construction de la stratégie

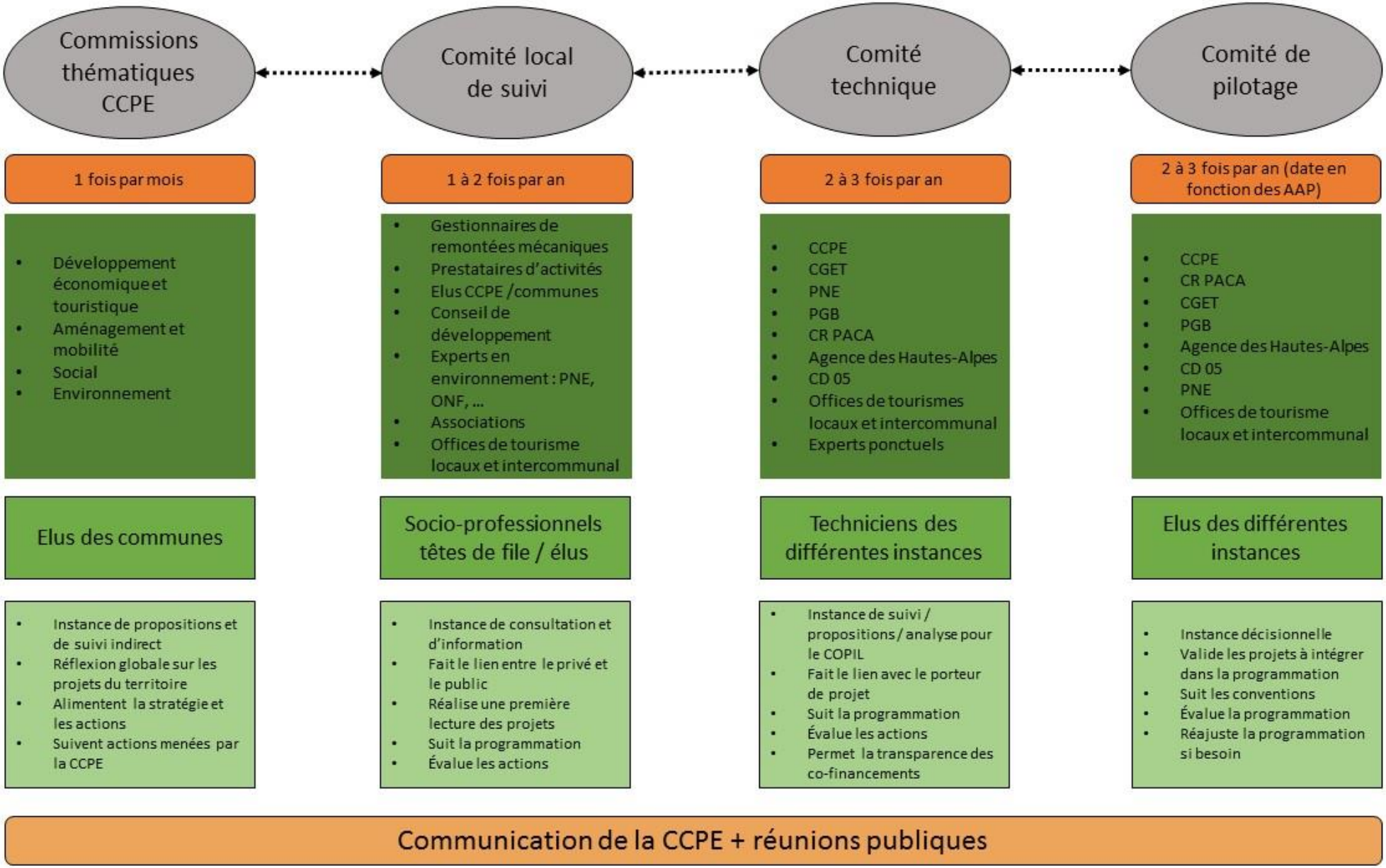

L'Argentière- la Bessée, le 14 septembre 2015

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins,
Cyrille DRUJON D'ASTROS.

ANNEXES

Diagnostic
Délibération cadre de Destination
Écrins